



ARRÊTÉ DE CIRCULATION 54480, VAL-ET-CHÂTILLON

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon

Vu l'intervention de l'entreprise PRESTINI TP pour des travaux de réalisation de chambres de sectorisations sur le réseau eau potable et déconnexion de la fosse septique de l'aire de camping car.

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Du lundi 30 octobre 2023 au vendredi 24 novembre 2023, la circulation des routes suivantes :

- Grande Rue, route départementale D993A
- Rue Veillon
- Rue du Beau Soleil
- Rue de Châtillon
- Rue Jean Mariotte
- Rue Basse Molière
- Aire de camping car

est ainsi modifiée:

- Stationnement interdit au droit des travaux
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Chaussée rétrécie
- Mise en place d'alternat
- Rue barrée sauf riverains

Article 2 :

L'entreprise PRESTINI TP se chargera de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

L'ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Département de Meurthe-et-Moselle
- entreprise PRESTINI TP
- à brigade de gendarmerie ;
- SDIS
- affichage.

Monsieur le Maire,
Thierry CULMET

